CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille de la campagne et publiée trois fois par semaine ; payables d'avance pour toute l'année, lesquelles pourront payer à un domicile [illegible] Orléans. Aucun abonnement ne sera reçu [illegible] que les comptes arriérés ne soient [illegible] ceux qui voudront mettre leur abonnement [illegible] ordre ou leur abonnement, se sont arrêtés. [illegible] piastre par carré de chaque lancement [illegible] première insertion, et cinquante cents [illegible] insertion subséquente. Tout changement dans l'annonce originale, devra [illegible] une nouvelle annonce. Le carré est [illegible] pour l'année sur annonce.—Les annonces [illegible] tenant magasins de détail, $60; [illegible] Assurances et autres [illegible] $85, ce qui les paiera [illegible] Les marchands de vaisseaux, les marchands de commission, $30 [illegible] et de décès, les articles [illegible] l'attention du public à des ventes [illegible] meubles, les articles usagés par [illegible] de bénéfice &c. &c., [illegible] des annonces [illegible] Convient paraître que par [illegible] $1 par carré pour chaque insertion.

Annonces des ventes d'une nature permanente [illegible] pourront être admis, payables [illegible] Administrateurs, Curateurs et d'autres [illegible] Les propriétaires [illegible] Ventes, Rag. des Testaments, et [illegible] ventes de vente [illegible] Convient que toute annonce de vente [illegible] bien.

[illegible] de la signature ordinaire [illegible] pour l'année ; telles que [illegible] de parcelles, ventes de portions [illegible] animaux [illegible] et autres [illegible] dessus connues.

[illegible] sera publiée à moins [illegible] payée d'avance, [illegible]

[illegible] ouverte pour la [illegible] pour chaque ligne [illegible] ces plaisirs [illegible] nature publique, par [illegible]

[illegible] à des prix [illegible] Bureau [illegible] Rue [illegible]

Banques et de Comp.

[illegible] Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.—N. Orleans 27 mars 1838.

AVIS

[illegible] offre [illegible] Banque [illegible] Bureau [illegible] Rue [illegible] MARTIN GORDON.

BANQUE DE CARROLTON.

[illegible] pour les [illegible] du chemin à coulisses qui passera [illegible] Tête [illegible] Ouvrage devra être [illegible] Ouvrage de la Seconde Municipalité [illegible] sous la surveillance [illegible] Nouvelle-Orléans le Carré est [illegible] pour l'année sur annonce.—Les annonces [illegible] tenant magasins de détail, $60; [illegible] Assurances et autres [illegible] $85, ce qui les paiera [illegible] Les marchands de vaisseaux, les marchands de commission, $30 [illegible] et de décès, les articles [illegible] l'attention du public à des ventes [illegible] meubles, les articles usagés par [illegible] de bénéfice &c. &c., [illegible] des annonces [illegible] Convient paraître que par [illegible] $1 par carré pour chaque insertion.

Annonces des ventes d'une nature permanente [illegible] pourront être admis, payables [illegible] Administrateurs, Curateurs et d'autres [illegible] Les propriétaires [illegible] Ventes, Rag. des Testaments, et [illegible] ventes de vente [illegible] Convient que toute annonce de vente [illegible] bien.

[illegible] de la signature ordinaire [illegible] pour l'année ; telles que [illegible] de parcelles, ventes de portions [illegible] animaux [illegible] et autres [illegible] dessus connues.

[illegible] sera publiée à moins [illegible] payée d'avance, [illegible]

[illegible] ouverte pour la [illegible] pour chaque ligne [illegible] ces plaisirs [illegible] nature publique, par [illegible]

[illegible] à des prix [illegible] Bureau [illegible] Rue [illegible]

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE.—L. B. Mossey et [illegible] contre Norbert Rillieux.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour de la Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue Saint Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 3 avril prochain, à une heure de relevée,

Quatre lots de terre situés au faubourg Washington, [illegible] partie de l'habitation appartenant ci-devant à David Olivier et J. Lombard [illegible] contenant ensemble :

Les Nos. 8, 9 et 16 de l'ilet No. 13, mesurant chacun 32 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Barthelemy sur 120 pieds de profondeur.

Et le No. 10 formant l'encoignure des rues Barthelemy et Cepde.

Le No. 12 du même ilet, mesure 31 pieds, [illegible] à la rue de Craps sur 159 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette crée étant la seconde et dernière, le lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert à deux mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent et hypothèque spéciale pour le parfait paiement.

17 mars FRED BUISSON, Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Cyrus Choice contre Alexandre Dorlée.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane et du comté environ des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville le jeudi, 5 avril prochain, à une heure de relevée.

Un magasin en bois, numéroté [illegible] Sixième, [illegible] de [illegible] Cond tions comptant.

21 mars FRED. BUISSON, sheriff.

COUR DE PAROISSE.—Lotz Hill contre Cassimir Gueria.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de la Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 17 avril prochain, à une heure de relevée,

[illegible] Charles, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant

FRED. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT.—Bonnegre et Herbode contre Jean Kerver.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 10 avril prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg Sie Marie, [illegible] Barthelemy, [illegible] Jules et Camille, et [illegible] par Baron, [illegible] Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, [illegible] 1827.

Conditions comptant.

FRED. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT.—Jonas H. Field contre Charles F. Zepp.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 7 avril prochain, à une heure de relevée,

Cette crée étant la seconde et dernière, le lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert à deux mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent et hypothèque spéciale pour le parfait paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

FRED. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT.—Le Banque des Améliorations contre le navire à vapeur Cubadide Baltimore.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, Mercredi le 2 mai prochain, à une heure de relevée,

Le navire à vapeur CUBA, maintenant dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Un tiers comptant—un tiers à 6 mois et un tiers à douze mois payables en billets endossés par des personnes solvables à la satisfaction du shérif. L'acquéreur ayant le privilège d'escompter ses billets à tout pour cent, et de prendre la possession du dit navire qu'après avoir complètement rempli les conditions de la vente.

31 mars FRED BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—William H. Martin, exécuteur testamentaire d'Arthur Mann, décédé, contre John Kelleher.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane et du comté environ des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville le jeudi, 5 avril prochain, à une heure de relevée.

Un magasin en bois numéroté Soixante, âgé d'environ [illegible] ans, avec [illegible] Conditions comptant

FRED. BUISSON, sheriff.

COUR DE PAROISSE.—Eric Hill contre Cassimir Gueria.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de la Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 17 avril prochain, à une heure de relevée,

[illegible] Charles, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant

FRED. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT.—Bonnegre et Herbode contre Jean Kerver.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 17 avril prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre situé au faubourg Delord, [illegible] Barthelemy, [illegible] Jules et Camille, et [illegible] par Baron, [illegible] Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, [illegible] 1827.

Conditions comptant.

FRED. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT.—Jonas H. Field contre Cornelius Hair.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 7 avril prochain, à une heure de relevée,

Cette crée étant la seconde et dernière, le lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert à deux mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation portant intérêt à cinq pour cent et hypothèque spéciale pour le parfait paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

FRED. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT.—Cyrus Choice contre George W. Harley.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le 17 avril prochain, à une heure de relevée,

Une négresse esclave nommée ELIZA, âgée d'environ 24 ans, avec son enfant Kelsy, âgé d'environ douze mois, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant. FRED. BUISSON, 16 mars sheriff.

COUR DE PAROISSE.—La Banque des Améliorations contre le navire à vapeur Cubadide Baltimore.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de la Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, Mercredi le 2 mai prochain, à une heure de relevée,

Le navire à vapeur CUBA, maintenant dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—un tiers comptant—un tiers à 6 mois et un tiers à douze mois payables en billets endossés par des personnes solvables à la satisfaction du shérif. L'acquéreur ayant le privilège d'escompter ses billets à tout pour cent, et de prendre la possession du dit navire qu'après avoir complètement rempli les conditions de la vente.

31 mars FRED BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—William H. Martin, exécuteur testamentaire d'Arthur Mann, décédé, contre John Kelleher.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane et du comté environ des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, le jeudi, 5 avril prochain, à une heure de relevée.

Un magasin en bois numéroté Soixante, âgé d'environ [illegible] ans, avec [illegible] Conditions comptant

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Eric Hill contre Cassimir Gueria.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de la Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 17 avril prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre situé au faubourg Delord, [illegible] Barthelemy, [illegible] Jules et Camille, et [illegible] par Baron, [illegible] Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, [illegible] 1827.

Conditions comptant.

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Jonas H. Field contre Cornelius Hair.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 7 avril prochain, à une heure de relevée,

Cette crée étant la seconde et dernière, le lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert, à deux mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation portant intérêt à cinq pour cent, avec caution suffisante, et portant hypothèque spéciale pour le parfait paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Jonas H. Field contre Cornelius Hair.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 7